

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 5 DECEMBRE 2013 A 20 H 00

Présents : MMS PICCOT Bernard, FAVRAT Marie, BOUVIER Lionel, VUATTOUX Franck, CHEVALLET Marie-Thérèse, TURILLON Jean-Pierre, SONGIS-WOJCIK Karine, MOREL-CHEVILLET Isabelle, PICCOT Roland

Absents: MS FROSSARD Robert, ROUPIOZ Jean

Madame SONGIS-WOJCIK Karine a été nommée secrétaire de séance.

- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 NOVEMBRE 2013
- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

DONATION € SYMBOLIQUE A LA COMMUNE D'UN TERRAIN MME T'HOOF

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier électronique reçu lundi 25 novembre 2013, de Drouzin Immobilier, mandataire de Mme T'Hoof. Cette dernière, propriétaire de la parcelle cadastrée C 1329, située au lieu-dit « Le Commun », souhaite s'en séparer et propose sa cession à l'Euro symbolique « en remerciement à la Mairie de Lullin qui l'a suivie dans les diverses constructions ». Cette parcelle correspond aux parties communes. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Refuse** la proposition de Mme T'Hoof,
- **Charge** Monsieur le Maire d'en informer l'intéressée, via Drouzin Immobilier.

NOUVEAU DECOUPAGE CANTON EVIAN

Monsieur le Maire présente le nouveau découpage des cantons sur la Haute-Savoie, redécoupage qui sera opérationnel dès les élections des conseillers généraux de 2015.

Les maires de la future Communauté de Communes du Haut-Chablais, réunis lors d'une séance de travail ont été extrêmement surpris par ce redécoupage dans le Chablais. En effet, contrairement aux décisions prises par la CDCI du 5 avril 2013 et à l'arrêté préfectoral du 22 avril 2013 qui étend le périmètre de la CCVA à 6 nouvelles communes, la future CCHC est, avant même d'exister, scindée en deux, les 4 communes de la vallée du Brevon étant incluses dans le Canton de Thonon et les 11 de la vallée d'Aulps dans celui d'Évian et ceci sans aucune justification en terme de nombre d'habitants par canton.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour que **les communes de Reyvroz, Vailly, Lullin et Bellevaux** soient rattachées au canton d'Évian. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 8 voix pour et 1 abstention (Monsieur Roland Piccot),

- **Demande** le rattachement des communes de Reyvroz, Vailly, Lullin et Bellevaux au canton d'Évian,
- **Charge** Monsieur le Maire des différentes formalités à accomplir.

RÉGIME INDEMNITAIRE REDACTEUR TERRITORIAL + EMPLOI AVENIR

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prévoir le régime indemnitaire applicable à l'agent rédacteur en poste en fixant le taux minima et maxima pour ce grade ; il propose le régime suivant : IEMP : base de calcul : 1492,00 (coefficient compris entre 0 et 3). Le Conseil Municipal adopte le régime proposé.

Monsieur le Maire ajoute que l'emploi d'avenir, s'agissant d'un contrat de droit privé, ne rentre pas dans le cadre du régime indemnitaire de la fonction publique territoriale. Néanmoins, il est tout à fait possible de lui verser une prime de fin d'année, dont le montant sera fixé chaque année par le Maire, au vu des résultats de l'agent. Le Conseil Municipal adopte la prime proposée.

REVISION TARIFS LOCATION BATI ET NON-BATI POUR LES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 07 décembre 2012 concernant les tarifs des emplacements pour l'année 2013 (surface de foncier bâti et non bâti occupée par des particuliers sur le domaine communal privé ou public).

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs 2013 pour les professionnels comme suit (annule partiellement et remplace partiellement la délibération du 07/12/2012) :

- Foncier bâti le m² 5,00 €
- Foncier non bâti le m²..... 1,50 €

ROUTE FORESTIERE COCOUA : CREATION ASA

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion publique du 25 octobre 2013 pour le projet de desserte de massif du Cocoua, plusieurs réunions et visites sur le terrain ont été organisées, en partenariat avec les techniciens forestiers de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et de la coopérative forestière (Coforêt). Le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 1 abstention (Franck Vuattoux), confirme la décision de création d'une ASA (Association Syndicale Autorisée), composée de Monsieur Piccot Bernard, Maire, Madame Favrat Marie, Maire-Adjoint, Présidente de la commission Agriculture Forêt, Mmes et Ms Chevallet Marie-Thérèse, Frossard Robert, Piccot Roland, Turillon Jean-Pierre, conseillers municipaux, Ms Meynet Gilbert, Chatelain Claudius, Morel René, Trabichet Christian, et Vuattoux Patrick, propriétaires.

SUBVENTION 2013 ATTITUD'ALTITUDES

Monsieur le Maire rappelle que les subventions aux différentes associations ont été fixées par délibération du 23 mai 2013 ; l'association Attitud'Altitudes, dans un courrier du 18 juillet 2013, a expliqué qu'ils avaient oublié de faire une demande pour l'année 2013. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer à l'unanimité la subvention suivante :
 - Ass. Attitud'Altitudes 150,00 €
 - Total de subventions 2013 41.652,00 €
- **Précise** que la prévision budgétaire est inscrite au budget primitif 2013 pour la somme de 40 650 €, la somme de 1002 € fera l'objet d'une décision modificative.

MARCHE DE TRAVAUX POUR RENOVATION AEP ENTRE LE RESERVOIR DES PERGASSES ET LE CHEF LIEU

Monsieur le Maire précise que dans le dernier compte-rendu du 8 novembre 2013, une erreur a été commise : l'entreprise GIROD TP à VAILLY a été retenue pour un montant de 78.929,27 € TTC, et non 86.268,92 € TTC comme indiqué.

VENTES PARCELLES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la modification de la liste des ventes de parcelles communales, au niveau des contenances :

Acquéreur	Adresse	Parcelle	Contenance erronée	Nouvelle Contenance	Prix unitaire (Fixé par délibération du 23/05/2013)	Prix terrain
Colloud Thierry	Les Courbes 74470 Lullin	2492	132	181	100,00 €	18 100,00 €
Veillet Paul (succession)	Veillet Pierre 410, chemin des Vallières 74200 Armoy	2491	71	22	100,00 €	2 200,00 €
Préacco Lara	620NE 8th avenue, Delray Beach, Florida, FL 33483, USA	A 1109	388	386	30,00 €	11 580,00 €

AFFAIRES DIVERSES

Plaques de rues

Monsieur le Maire informe que la commande est en cours auprès du fournisseur retenu, à savoir ALP' COM SIGNALÉTIQUE et que la livraison devrait avoir lieu première quinzaine de Janvier.

Rythmes scolaires

Suite à différentes réunions entre les représentants des communes de Reyvroz, Vailly et Lullin, les horaires d'enseignement suivants sont retenus pour l'école primaire de Lullin pour la rentrée scolaire 2014/2015 :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 – 11h45 / 13h45 – 15h45

Mercredi matin : 9h – 12 h00

En ce qui concerne l'école maternelle, les horaires d'enseignement seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h15 – 11h30 / 14h00 - 16h00

Mercredi matin : 8h45 – 11h45

Monsieur le Maire précise que ces horaires seront transmis au recteur d'académie dans le courant du mois de décembre.

Les horaires d'activités périscolaires et de navette seront définis ultérieurement ainsi que le contenu des activités.

Travaux 2013

Objet des travaux	Montant estimé	Montant réalisé	
Réfection toiture Eglise	85 547,42 €	101 328,90 €	
<i>Surface traitée plus importante</i>			
Salle des fêtes	22 042,22 €	21 844,26 €	
Chemin piétonnier	11 219,53 €	11 219,53 €	
Assainissement bourg ouest	646 061,86 €	Bilan final en cours	
Divers voirie 2013	64 437,12 €	53 795,18 €	Réalisé au 06/12/2013
Aire de jeux et jardin du presbytère	38 088,93 €	34 835,33 €	

Informations Agence Postale + Distributeur automatique de billets

Monsieur le Maire confirme que la commission nationale de la Banque postale a prévu l'installation d'un distributeur de billets à Lullin (40 distributeurs de billets de la banque postale seront installés en France en 2014, dont deux en Haute-Savoie).

Cette information écrite a été confirmée verbalement par le sénateur Hérisson lors de la réunion départementale des agences postales à Annecy fin Novembre.

Alpages Très le Mont : subventions + aménagement

Les subventions demandées à l'Europe et au Conseil Général pour l'installation de passages canadiens et de clôture dans l'alpage de Tré-le-mont ont été attribuées ; les appels d'offre correspondant sont en cours de préparation par la SEA pour une réalisation au printemps prochain.

Courrier SIDISST

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de Monsieur Laurent GRABKOWIAK, président du SIDISST du secteur de Thonon les Bains, faisant part de la possibilité de mettre fin à l'existence du Syndicat, dans le cadre des réflexions en cours au sein des services Préfectoraux. Monsieur le Maire propose de faire adopter une motion visant au maintien du SIDISST afin de défendre l'existence de ce syndicat , fort utile au Chablais. Motion adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Bernard PICCOT